

XVI.

*Deux Prieurs d'Houdencourt (1).*

*Dom Mathieu Singlin*, prêtre, religieux, profès de l'ordre de Saint-Benoit, était en possession du prieuré d'Houdencourt en 1659.

Au mois de septembre de cette année, il céda ses droits à *Dom Florent Godin*, prêtre et religieux profès du même ordre. Les revenus du prieuré étaient estimés valoir alors 540 livres par an. Dom Godin le garda jusqu'au mois de juin 1663.

Jérôme de la Mothe-Houdencourt, évêque de Saint-Flour en 1664, avait été pourvu lui aussi de ce bénéfice avant les deux titulaires que nous venons de nommer. Dom Godin lui confia l'administration de son prieuré et le chargea d'en percevoir les fruits et revenus.

Un accord semblable avait probablement eu lieu avec Dom Singlin, car Jérôme de la Mothe lui paya au nom de Dom Florent Godin 300 livres, sans doute comme gratification pour la cession qu'il avait faite de son titre. Nous sommes ainsi amené à croire que le Prieuré d'Houdencourt passa d'*Henri Richer* à *Jérôme de la Mothe*, qui lui même le résigna en faveur de *Dom Mathieu Singlin*, à des conditions spéciales.

Toujours est-il qu'en 1670, l'évêque de Saint-Flour devait à Dom Godin, demeurant alors en l'abbaye de Saint-Cyran-en-Bienne (Indre), le revenu des trois ans et neuf mois, qu'il avait eu ce bénéfice. Le 2 septembre de cette même année 1670, il chargea François de la Briffe-de-Ponsan, docteur en théologie, promoteur de l'évêché de Saint-Flour et chanoine de la cathédrale, d'aller à Paris signer en son nom une obligation

(1) Ce document complète le n° 102.

de 1635 livres 7sols afin de se libérer. La dette était de 2025 livres ; mais déjà Jérôme de la Mothe avait payé 300 livres à Dom Singlin, demeurant en 1670 en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et 89 livres 13 sols de taxe extraordinaire pour le don gratuit fait au roi par le clergé en l'an 1660. C'est en la ville de Langeac (Haute-Loire), en la maison de Guillaume Reboul, archiprêtre, devant Guillaume Morin, notaire, en présence de Jean Lafont, chanoine, et d'Antoine Eymond, notaire, tous demeurant en la même ville, que l'évêque de Saint-Flour donna sa procuration au chanoine de la Briffe-de-Ponsan. Le procureur de Florent Godin fut Simon Akakis, sieur du Plessis.

(Contrat d'obligation devant Symonnet et Gallois, notaires à Paris).

## XVII.

### *Généalogie de la Maison de Fouilleuse-Flavacourt.*

I. — Philippe I<sup>er</sup> de Fouilleuse, seigneur de Fouilleuse (canton de Clermont) sous Charles V, vivant encore l'an 1380, épousa Jeanne de Vendôme, de la branche des vidames de Chartres, issus puînés des comtes de Vendôme.

II. — Simon de Fouilleuse, seigneur de Fouilleuse, fils de Philippe I<sup>er</sup>, eut pour femme Jeanne de Nouroy.

III. — Guillaume de Fouilleuse, dit le Bègue, chevalier, seigneur de Fouilleuse, fils de Simon, épousa en 1420 Marie de Boves (1), qui devint dame de Flavacourt à la mort de Guyon de Boves, son frère.

(1) Marie de Boves était fille de Jean de Boves, chevalier, et de Marie de Chantemelle, fille de Jean de Chantemelle, seigneur de Flavacourt, et de Marie des Essarts-Ambleville. Jean de Chantemelle avait pour père Pierre de Chantemelle, seigneur de Flavacourt, décédé le 9 novembre 1452 et pour mère Isabelle d'Argenlieu. Son oncle, Thibault de Chantemelle, frère de Pierre, fut seigneur d'Eragny et prit pour femme Jeanne d'Argenlieu, sœur d'Isabelle. Pierre et Thibault de Chantemelle étaient fils d'Anscian ou Ancel de Chantemelle et d'Yda ou Ydoine de Flavacourt, héritière de la maison de Flavacourt.